

## Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde) page 1/20

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Branche industrielle: Industrie Chimique

Industrie des peintures, des laques et des vernis

Industrie des matières plastique

Type d'utilisation: Préparation à base de pigments

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société:

MIXOL-PRODUKTE

Diebold GmbH

Carl-Zeiss Str.17-19

73230 Kirchheim / Teck

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

N° de télécopieur: +49 (0)7021 56030

Informations concernant la substance/ le mélange:

Division: Technologie

N° de téléphone: +49 (0)7021 950090

E-mail: Technik@mixol.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

00800-5121 5121 (24 h)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, STIZ, Kurzwahl 145

#### 1.5. Importateur en Suisse

Meffert AG Schweiz

Farben + Lacke

Oberebenestrasse 49

CH-5620 Bremgarten

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Catégorie de danger	Symbole de danger	H-Phrases
---	---	---

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au Règlement CLP (Règlement(CE) N° 1272/2008 et amendements suivants):

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et

2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et

1,2-Benzisothiazolin-3-one.

Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers à signaler.

**SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Mélanges**Caractérisation chimique:

C.I. Pigment Red 101, Yellow 42, Black 33 et Ca-Carbonate en dispersion aqueuse contenant du Polyglycol et 1,2 Propandiol.

Composants dangereux:**Alcohols, C16-18 and C18-unsaturated, ethoxylated (8 EO)**

Concentration:  $\geq 3,0 - < 6,8 \%$

Numéro CAS: 68920-66-1

Numéro EG: 500-236-9

Classification GHS CE:

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Très toxique pour les organismes aquatiques.	Catégorie 1	H400
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 3	H412

**Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle**

Concentration:  $< 0,1 \%$

Numéro CAS: 55406-53-6

Numéro CE: 259-627-5

Classification GHS CE:

Nocif en cas d'ingestion.	Catégorie 4	H302
Toxique par contact cutané	Catégorie 3	H311
Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1	H317
Provoque de lésions oculaires graves.	Catégorie 1	H318
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Catégorie 1	H372
Très toxique pour les organismes aquatiques.	Catégorie 1	H400
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 1	H410

**1,2-Benzisothiazolin-3-one**

Concentration:  $< 0,05 \%$

Numéro CAS: 2634-33-5

Numéro CE: 220-120-9

Classification GHS CE:

Nocif en cas d'ingestion.	Catégorie 4	H302
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1	H317
Provoque de lésions oculaires graves.	Catégorie 1	H318
Mortel par inhalation.	Catégorie 2	H330
Très toxique pour les organismes aquatiques.	Catégorie 1	H400
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 1	H410

**2-méthyl-4-isothiazoline-3-one**

Concentration:  $< 0,1 \%$

Numéro CAS: 2682-20-4

Numéro CE: 220-239-6

Classification GHS CE:

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H301
Corrosion cutanée	Catégorie 1	H314
Peut provoquer une allergie cutanée	Catégorie 1	H317
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
Mortel par inhalation.	Catégorie 2	H330
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 2	H411
--	-------------	------

Le texte des phrases H est mentionné à la section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact cutané:

En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion:

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers:

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription:

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée

poudre sèche

dioxyde de carbone

mousse stable aux alcools

Moyens d'extinction déconseillés:

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux:

Oxydes de carbone

Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)

Chlorure d'hydrogène

Oxydes de soufre

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Données complémentaires:

Porter un équipement de protection adéquat.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement individuel de protection approprié.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- 6.4. Référence à d'autres sections**  
Indications complémentaires:  
Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Précautions lors de la manipulation:  
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.  
Mesures d'hygiène:  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Prévention des incendies et des explosions:  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
Données complémentaires:  
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Conservé à l'écart des flammes et des étincelles.  
Stabilité stockage:  
36 mois
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Aucune autre recommandation.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1. Paramètres de contrôle**  
Limites d'exposition professionnelle:

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acides siliciques amorphes	7631-86-9	VME	4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Oxyde de fer(III)	1309-37-1	VME	3 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	Poussières inertes, VME générale; On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces			

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 18.05.2017

**Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 5/20

	<p>poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière inhalable., National Institute for Occupational Safety and Health, V. ann. 1.8.2: On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière inhalable. Les VME pour les poussières alvéolaires inertes ont été établies par un grand nombre d'études scientifiques. La valeur VME d'une poussière inerte n'est valable qu'à la condition que celle-ci ne comporte aucun mélange avec des produits nocifs comme l'amiante, le quartz etc. Voici quelques exemples de poussières inertes: Amidon, Carbonate de calcium (craie), Carbonate de magnésium (magnésite), Carbure de silicium (carborundum), Cellulose, Dioxyde d'étain, Dioxyde de titane, Oxyde d'aluminium (alundum, corindon), Sulfate de calcium (gypse). Pour certaines poussières non inertes, on ne dispose pas encore de VME, faute de données quantitatives. Il est cependant clair que la VME de celles-ci ne saurait en aucun cas être plus élevée que celle des poussières inertes.</p>
--	--

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	55406-53-6	VME	0,01 ppm 0,12 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	55406-53-6	VLE	0,02 ppm 0,24 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

## Valeurs DNEL / DMEL:

Oxyde de fer(III)

Numéro CE: 1309-37-1

Numéro CAS: 215-168-2

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	3,32 mg/m <sup>3</sup>	DNEL

C.I. Pigment Yellow 42

Numéro CE: 257-098-5

Numéro CAS: 51274-00-1

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>	DNEL, poussière inhalable

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 18.05.2017

**Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 6/20

Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	3 mg/m <sup>3</sup>	DNEL, fraction inhalable
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	10 mg/m <sup>3</sup>	

C.I. Pigment Black 33

Numéro CE: 269-056-3

Numéro CAS: 68186-94-7

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>	DNEL

Acides siliques amorphes:

Numéro CE: 231-545-4

Numéro CAS: 7631-86-9

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/Effet	Valeur	Remarques
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets systémiques	4 mg/m <sup>3</sup>	DNEL
Inhalation	Travailleurs	Long terme - effets locaux	4 mg/m <sup>3</sup>	DNEL

Valeurs PNEC:

Les valeurs PNEC ne sont pas disponibles.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission ( ou d'une autre ventilation appropriée).

Mesures générales de protection:

Porter un équipement de protection adéquat.

Protection respiratoire:

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains:

Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Protection corporelle:

Porter un équipement de protection adéquat.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	gris
Odeur:	non précisé
Seuil olfactif:	non disponible
pH:	non déterminé
Point de fusion:	non applicable
Point d'ébullition:	approximativement 100 °C
Point d'éclair:	>100 °C
Vitesse d'évaporation:	non déterminé

Inflammabilité:	
Limite inférieure d'explosibilité:	non disponible
Limite supérieure d'explosibilité:	non disponible
Indice de combustion:	non applicable
Energie minimale d'inflammation:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non disponible
Densité relative:	non disponible
Solubilité dans l'eau:	miscible
Solubilité dans graisse:	non déterminé
Coefficient de partage n-Octanol/eau (log Pow):	non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé
Décomposition thermique:	>100 °C
Viscosité (dynamique):	non déterminé
Viscosité (cinématique):	non déterminé
Propriétés explosives:	Selon la réglementation UE Santé/Travail: Non
Propriétés comburantes:	non applicable

**9.2. Autres informations**

Masse volumique:	2,00 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité apparente:	non applicable

---

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.  
Stable.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5. Matières incompatibles**

donnée non disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë:	donnée non disponible
Toxicité dermale aiguë:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation:	donnée non disponible
Irritation primaire cutanée:	Pas d'irritation de la peau Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Irritation oculaire:	Pas d'irritation des yeux (Cornée bovine) Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Sensibilisation:	donnée non disponible
Toxicité par administration répétée:	Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité génétique in vitro:	donnée non disponible

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 18.05.2017

**Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 8/20

Evaluation de la mutagénicité: Pas d'information disponible.

Evaluation de la cancérogénicité: Pas d'information disponible.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique: donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée: donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

Composants: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Toxicité aiguë par voie orale: DL50 (Rat, mâle et femelle): 670 - 784 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation: CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OPPTS 870.1300  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
BPL: oui

Irritation primaire cutanée: Espèce: Lapin  
Durée d'exposition: 4 h  
Résultat: Irritation de la peau  
BPL: oui

Irritation oculaire: Espèce: oeil de lapin  
Durée d'exposition: 2,9 h - 11 d  
Résultat: Irritation des yeux  
BPL: oui

Sensibilisation: 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:  
Type de Test: essai de maximalisation sur le cochon d'Inde  
Voies d'exposition: Dermale  
Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: autre  
Résultat: A un effet sensibilisant.  
BPL: oui

Génotoxicité in vitro: Type de Test: essai du lymphome de souris  
Espèce: Cellules de lymphome de souris  
Concentration: 0,1 - 12,8 µg/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui



Type de Test: Test de Ames  
Espèce: Salmonella typhimurium  
Concentration: 0,064 - 200 µg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce: Lymphocytes humains  
Concentration: 1 - 40 µg/ml  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo:

Type de Test: autre  
Espèce: Rat (mâle)  
Souche: Wistar  
Type de cellule: Cellules du foie  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: single dose  
Dose: 560 - 1400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Souche: CD1  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: single dose  
Dose: 125-250-500-1000-2000-5000mg/k  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation:

Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.

Cancérogénicité - Evaluation:  
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:

Non applicable

Effets sur la fertilité

Espèce: Rat, mâle  
Voie d'application: par voie orale (alimentation)  
Dose: 18,5 - 97,8 mg/kg  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg

	Méthode: autre BPL: oui
	Espèce: Rat, femelle Voie d'application: par voie orale (alimentation) Dose: 27,0 - 114,8 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 27 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 56,6 Poids corporel mg / kg Méthode: autre BPL: oui
Incidences sur le développement du fœtus:	Espèce: Rat, femelle Voie d'application: par voie orale (gavage) Dose: 10 - 40 - 100 mg/kg Toxicité maternelle générale: NOAEL: 10 Poids corporel mg / kg Térogénicité: NOAEL: 40 Poids corporel mg / kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.31. BPL: oui
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction Une classification selon la toxicité pour l'embryon n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité à dose répétée:	Espèce: Chien, mâle et femelle NOAEL: 5 mg/kg LOAEL: 20 mg/kg Voie d'application: par voie orale (gavage) Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: daily Dose: 5 - 20 - 50 mg/kg Groupe: oui Méthode: 88/302/CEE BPL: oui
Toxicité par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
<b>Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:</b>	
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (Rat): 50 - 300 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation:	CL50 (Rat): 0,00053 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Irritation primaire cutanée:	Espèce: Lapin Résultat: corrosive

**Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 11/20

---

Irritation oculaire:	Espèce: oeil de lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation:	Type de Test: essai des ganglions lymphatiques de la souris Voies d'exposition: Dermale Espèce: Souris Méthode: OCDE ligne directrice 429
Génotoxicité in vitro:	Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif  Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Espèce: Cellules de mammifère Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif  Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Cellules de mammifère Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation:	Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.
Cancérogénicité - Evaluation:	Pas d'information disponible.
Effets sur la fertilité:	Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.
Incidences sur le développement du foetus:	Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - Evaluation:	Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:	Remarques: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Remarques: donnée non disponible
Toxicité à dose répétée:	Espèce: Rat NOAEL: 25 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
Toxicité par aspiration:	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

---

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 18.05.2017

## Nom commercial: **MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 12/20

### Informations relatives au produit lui-même:

Toxicité sur poissons:	donnée non disponible
Toxicité sur poissons (chronique):	donnée non disponible
Toxicité sur daphnies:	donnée non disponible
Toxicité sur algues:	donnée non disponible
Toxicité sur bactéries:	donnée non disponible

### Composants: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):	10
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique):	1

### Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Toxicité pour les poissons: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: Pas d'information disponible.  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,94 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,643 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,9893 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: autre  
BPL: oui  
Remarques: Eau salée

	<p>NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,25 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: autre BPL: oui Remarques: Eau salée</p>
Toxicité pour les algues:	<p>CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,155 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui</p>
	<p>NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,055 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui</p>
Toxicité pour les microorganismes:	<p>CE50 (boue activée provenant d'une station traitant plutôt les eaux ménagères): 23 mg/l Point final: Toxicité pour les bactéries (inhibition de la respiration) Durée d'exposition: 3 h Type de Test: aquatique Contrôle analytique: non Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p>
	<p>CE50 : &gt; 811,5 mg/kg Trockengewicht mg/kg poids sec (p.s.) Durée d'exposition: 28 d Type de Test: Sol Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE 216 BPL: oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.</p>
	<p>NOEC : 263,7 mg/kg Trockengewicht mg/kg poids sec (p.s.) Durée d'exposition: 28 d Type de Test: Sol Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE 216 BPL: oui</p>

**Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 14/20

	Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique):	NOEC: 0,21 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 215 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):	NOEC: 1,2 mg/l Point final: Taux de fécondité Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui
	NOEC: 1,9 mg/l Point final: Taux de fécondité Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol:	Type de Test: sol artificiel CL50: > 410,6 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207 BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
	Type de Test: sol artificiel NOEC: 234,5 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207 BPL:oui Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
Toxicité pour les plantes:	CE50: 340 mg/kg Durée d'exposition: 20 d Point final: Croissance Espèce: Phaseolus vulgaris Contrôle analytique: oui

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Créé sur 18.05.2017

**Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 15/20

Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

BPL:oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

NOEC: 90 mg/kg

Durée d'exposition: 20 d

Point final: Croissance

Espèce: Phaseolus vulgaris

Contrôle analytique: oui

Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

BPL:oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CE50: 300 mg/kg

Durée d'exposition: 19 d

Point final: Croissance

Espèce: Triticum aestivm (blé)

Contrôle analytique: oui

Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

BPL:oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

NOEC: 51 mg/kg

Durée d'exposition: 19 d

Point final: Croissance

Espèce: Triticum aestivm (blé)

Contrôle analytique: oui

Méthode: Ligne directrice 208 de l'OCDE

BPL:oui

Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Remarques: non disponible

Toxicité des sédiments:

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Toxicité pour les poissons:

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 150 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques:

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,87 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues:

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,157 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0104 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique):

10

Toxicité pour les microorganismes:

CE50 (Bactérie): 31,7 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique):

Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique):	Remarques: donnée non disponible
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol:	Remarques: Non applicable
Toxicité pour les plantes:	Remarques: Non applicable
Toxicité des sédiments:	Remarques: Non applicable
Toxicité pour les organismes terrestres:	Remarques: Non applicable

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Informations relatives au produit lui-même:

Biodégradabilité: donnée non disponible

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Biodégradabilité: Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 1 mg/l  
Résultat: Partiellement biodégradable.  
Durée d'exposition: 63 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C  
BPL: oui

Elimination physico-chimique: Remarques: Biodégradable

Stabilité dans l'eau: Type de Test: abiotiques  
Dégradation par périodes de demi-vie: 219 d  
pH: 4Hydrolyse: à 50 °C  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
BPL: oui

Type de Test: abiotiques  
Dégradation par périodes de demi-vie: > 200 d  
pH: 7Hydrolyse: à 50 °C  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
BPL: oui

Type de Test: abiotiques  
Dégradation par périodes de demi-vie: 145 d  
pH: 9Hydrolyse: à 50 °C  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
BPL: oui

Photodégradation: Type de Test: Eau  
Source de lumière: Lampe au xénon  
Spectre de la lumière: 290 - 400 nm  
Dégradation (photolyse directe): < 1,5 %  
BPL: oui  
Type de Test: Air  
Méthode: calculée  
BPL: non  
Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lumière.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Biodégradabilité: Type de Test: aérobique  
Résultat: Pas rapidement biodégradable



**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Informations relatives au produit lui-même:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Bioaccumulation: Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 56 d  
Concentration: 0,1 mg/l  
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62  
Méthode: OCDE ligne directrice 305  
BPL: non  
Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Bioaccumulation: Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations relatives au produit lui-même:

Comportement dans les  
compartiments de l'environnement: donnée non disponible

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Répartition entre les compartiments  
environnementaux: Adsorption/Sol  
Milieu: eau - sol  
Koc: 235 - 566  
Méthode: autre

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Répartition entre les compartiments  
environnementaux: Remarques: donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Informations relatives au produit lui-même:

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Evaluation: La substance n'est pas identifiée comme une substance PBT ou vPvB.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Evaluation: Remarques: donnée non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations relatives au produit lui-même:

Informations écotoxicologiques  
complémentaires: donnée non disponible

Cheminement et devenir dans  
l'environnement: donnée non disponible

Composants: 1,2-Benzisothiazolin-3-one:

Cheminement et devenir dans  
l'environnement: non disponible

Information écologique  
supplémentaire: Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Composants: 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one:

Cheminement et devenir dans  
l'environnement: donnée non disponible

---

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Produit:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballage non nettoyé:

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

---

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. à 14.5.**

ADR: Marchandise non dangereuse  
ADN: Marchandise non dangereuse  
RID: Marchandise non dangereuse  
IATA: Marchandise non dangereuse  
IMDG: Marchandise non dangereuse

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC.

---

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59): Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: Non applicable

Composés organiques volatils: Ordonnance sur la taxe incitative relative aux composés organiques volatils (OCOV).

Remarques: De par sa composition, le produit ne contient pas de composants COV tels que définis dans l'ordonnance suisse relative aux COV.

Autres réglementations: A part les données/réglementations spécifiées dans cette section, aucune information complémentaire n'est disponible concernant la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'est pas encore disponible pour la substance ou pour les composants de la préparation décrites pour ce produit.

---

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

**Liste du texte des mentions de danger indiquées à la section 3 (phrases-H):**

H301:	Toxique en cas d'ingestion.
H302:	Nocif en cas d'ingestion.
H310:	Mortel par contact cutané.
H311:	Toxique par contact cutané.
H314:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315:	Provoque une irritation cutanée.
H317:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318:	Provoque des lésions oculaires graves.
H330:	Mortel par inhalation.
H331:	Toxique par inhalation.
H372:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Variation par rapport à la version précédente:**

Nouvelle version.

**Légende**

AND	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses pas voies routières
AOX	Composés organiques halogénés adsorbables
CAS	Chemical Abstracts Service
DMEL	Niveau dérivé à effet minimum (substances génotoxiques)
DNEL	Niveau sans effet dérivé
CE50	Moyenne de la concentration maximale effective
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50	Concentration létale, 50 %
DL50	Dose létale 50 %
MARPOL	Convention International pour la Prévention de la Pollution par les Navires
NOAEC	Concentration Sans Effet Nocif Observé
NOEAL	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistantes, Bioaccumulables, Toxiques
PEC	Concentration Prévisible dans l'Environnement
PNEC	Concentration Prévisible Sans Effet
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques
RID	Règlement International de Transport Ferroviaire des Substances Dangereuses
SVHC	Substances Extrêmement Préoccupantes
vPvB	très Persistante et très Bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles. MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence

**Nom commercial: MIXOL® Nr. 24 Oxyd-Steingrau (Gris pierre oxyde)** page 20/20

---

de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société MIXOL et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'avocation `écarter les conditions générales de vente de la société MIXOL qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits MIXOL, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH.